PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

ACCUEIL REÇU LE
11 MAI 2021
Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

REGISTRE D'ENQUÊTE

Du mercredi 7 avril 2021 à 9h00
Au lundi 10 mai 2021 à 17h30

Installations classées pour la protection de l'environnement

Demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PANHARD DEVELOPPEMENT

Enquête concernant la création d'un entrepôt composé de 9 cellules de stockage, complété par des locaux et installations techniques Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

REGISTRE D'ENQUÊTE

En exécution de l'arrêté préfectoral organisant une enquête publique .
Environnementale ICPE

Le présent registre contenant 25 feuillets a été ouvert pour recevoir les déclarations du public.

A Aureau , le 7 avril 2021

MAIRIE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN * 28700 *

Le Maire,
Jean-Luc DOUCERF

Mr KATIC Albert
Commissaire Enquêteur

N° obs	***Déclarations*** ***(ces messages pourront faire l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la préfecture vous avez la possibilité d'anonymiser vos observations)***
	1ere Permanence le mercredi 7 Avril 2021 de 9h à 11h00. RAS R
	Le 8 avril 2021
	2ème Permanence le samedi 24 Avril 2021 de 10h à 12h00
	3e Permanence le lundi 10 mai de 15h à 17h30 M. DARIEN Maire d'Aunay s/Aureau profite de l'enquête environnementale pour ce projet, afin de signaler au nom des habitants le problème récurrent de la circulation des poids lourds sur sa commune et le non respect par ces derniers des limitations de tonnage. 1/2

1/25

N° obs	Déclarations (ces messages pourront faire l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la préfecture vous avez la possibilité d'anonymiser vos observations)

Le présent registre contenant (1.) déclarations a été clos par vous,

le Lundi 10 Mai 2021 *à* 17 *heures* 30

En outre, nous joignons après l(les) avoir visée(s) 1 *déclaration(s) que nous avons reçue(s) par écrit.*

+ plus le présent registre comporte 25 pages et 8 annexes

A Auneau *le,* 10 Mai 2021

MAIRIE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN * 28700 *

Le Commissaire enquêteur,

Mr KATIC Albert
Commissaire Enquêteur

Annexe 1

SFR Internet Mobile Internet + Mobile Assistance

Re: enquête Auneau Projet Panhard

De :"PREF28 pref-environnement" <pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr> vendredi 26 Mars, 17:41
A : albert.katic@sfr.fr

2 pièces jointes : arrêté modificatif Panhard.pdf , avis d'enquête rectificatif.pdf

Bonsoir M. Katic,

Comme suite à notre conversation, voici l'arrêté modificatif ainsi que l'avis d'enquête rectificatif qui s'ajoute à l'avis initial.

Bien cordialement

Bon WE

Elisabeth Guibert

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

-------- Message original --------
Sujet : [INTERNET] enquête Auneau Projet Panhard
De : albert katic <albert.katic@sfr.fr>
Pour : pref-environnement PREF28 <pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr>
Date : 19/03/2021 13:21

bonjour mme GUIBERT
suite à mes entretiens avec le maitre d'ouvrage et le service de l'urbanisme
d'AUNEAU il s'avère que le dossier de permis de construire n'est pas conforme au PLU
nous sommes par conséquent en refus de délivrance de permis de construire
cette situation est due au fait que le service d'instruction a demandé l'enquête publiqueb avant la procédure de consultation pour la mise en compatibilité du PLU avec la demande de permis de construire
les délais sont trop courts à ce jour pour que les résultats de cette consultation et les approbations soient transmis avant le cloture de notre enquête
par conséquent je vous propose de différer l'enquête publique afin de retrouver la chronologie des procédures

je suis à votre disposition pour recadrer l'enquête

respectueusement

ANNEXE 2

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

VILLE D'AUNEAU – BLEURY – SAINT-SYMPORIEN
Reçu par courriel le 26/03/2021

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales
Mme Elisabeth GUIBERT
tel 0237277062
mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le 26 mars 2021

La Préfète d'Eure-et-Loir

à

Monsieur le Maire
Avenue Gambetta
28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

OBJET : **Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation environnementale (ICPE)– Enquête publique**

P.J. : **1 arrêté préfectoral modificatif**
1 Certificat d'affichage
3 Avis d'enquête (affiches)
la 1ère page du registre d'enquête (à substituer)

Par arrêté du 5 mars 2021, Mme le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique au titre de la demande d'autorisation environnementale (ICPE) et du permis de construire concernant le projet de SAS PANHARD DÉVELOPPEMENT, à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Le Plan Local d'Urbanisme de votre commune étant en cours de révision, il est apparu préférable de ne pas intégrer le permis de construire à cette enquête. C'est la raison pour laquelle, l'arrêté d'ouverture d'enquête a été modifié, par arrêté ci-joint et prévoit désormais que l'enquête ne porte que sur la demande d'autorisation environnementale.

Vous trouverez, en PJ, un avis d'enquête rectificatif à afficher à côté de l'avis d'enquête initial qu'il modifie.

Je vous remercie de procéder à cet affichage dès réception et pendant la durée de l'enquête et, à l'issue de celle-ci, de bien vouloir m'adresser le certificat d'affichage correspondant à cet avis rectificatif.

Ce certificat d'affichage s'ajoute à celui qui vous est demandé en ce qui concerne l'avis d'enquête initial. En effet, l'avis d'enquête initial a dû faire l'objet d'un affichage le 22 mars au plus tard.

Bien entendu, mes services se tiennent à votre disposition pour vous fournir toutes précisions concernant l'application de cette procédure.

La Préfète, Pour la Préfète,
Le Chef de Bureau

Élisabeth GUIBERT

PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Original : Urba
Copie :

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales
Mme Elisabeth GUIBERT
tel 0237277062
mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le 26 mars 2021

REÇU LE
31 MARS 2021
MAIRIE AUNEAU-BLEURY
SAINT-SYMPHORIEN

La Préfète d'Eure-et-Loir

à

Monsieur le Maire
Avenue Gambetta
28700 AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

OBJET : **Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation environnementale (ICPE)– Enquête publique**

P.J. : **1 arrêté préfectoral modificatif**
1 Certificat d'affichage
3 Avis d'enquête (affiches)
la 1ère page du registre d'enquête (à substituer)

Par arrêté du 5 mars 2021, Mme le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique au titre de la demande d'autorisation environnementale (ICPE) et du permis de construire concernant le projet de SAS PANHARD DÉVELOPPEMENT, à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Le Plan Local d'Urbanisme de votre commune étant en cours de révision, il est apparu préférable de ne pas intégrer le permis de construire à cette enquête. C'est la raison pour laquelle, l'arrêté d'ouverture d'enquête a été modifié, par arrêté ci-joint et prévoit désormais que l'enquête ne porte que sur la demande d'autorisation environnementale.

Vous trouverez, en PJ, un avis d'enquête rectificatif à afficher à côté de l'avis d'enquête initial qu'il modifie.

Je vous remercie de procéder à cet affichage dès réception et pendant la durée de l'enquête et, à l'issue de celle-ci, de bien vouloir m'adresser le certificat d'affichage correspondant à cet avis rectificatif.

Ce certificat d'affichage s'ajoute à celui qui vous est demandé en ce qui concerne l'avis d'enquête initial. En effet, l'avis d'enquête initial a dû faire l'objet d'un affichage le 22 mars au plus tard.

Bien entendu, mes services se tiennent à votre disposition pour vous fournir toutes précisions concernant l'application de cette procédure.

La Préfète, Pour la Préfète,
Le Chef de Bureau

Élisabeth GUIBERT

PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture/Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

Enquête publique du 7 avril au 10 mai 2021 concernant la création d'un entrepôt composé de 9 cellules de stockage, complété par des locaux et installations techniques, par la SAS PANHARD DÉVELOPPEMENT,

projet situé Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

ARRÊTÉ MODIFICATIF

Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment les L.122-1 à L122.3-4, L.123-1 à L.123-16, L.181-1 à L.181.31, L.512-1, R.122-1 à R.122-27, R.123-1 à R.123-27, R.181-1 à R.181-56 du code l'environnement ;

Vu les articles L.181-10 et L123-6 du code de l'environnement et R423-57 du code de l'urbanisme concernant la réalisation d'une enquête publique unique ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral 5a/2021 du 25 janvier 2021, portant délégation de signature au profit de M. Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 mars 2021 prescrivant une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concernant la création d'un entrepôt composé de 9 cellules de stockage, complété par des locaux et installations techniques, présentée par la SAS PANHARD DÉVELOPPEMENT et sur le permis de construire (PC) concernant ce projet, déposé par la société SNC AUNEAU 1, projet localisé Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (28700)

Vu le dossier produit à l'appui de la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), présentée par la SAS PANHARD DÉVELOPPEMENT, dont le siège social est situé 10, rue de Roquépine, 75008 PARIS, pour la création d'un entrepôt composé de 9 cellules de stockage, complété par des locaux et installations techniques, Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (28700)

Vu le dossier de demande de permis de construire concernant ce projet déposé le 6 octobre 2020 par la SNC AUNEAU 1, 10, rue de Roquépine, 75008 PARIS (Groupe PANHARD), en mairie d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, PC 280152000031;

Vu le courrier du 8 février 2021 de M. le Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien sollicitant l'organisation d'une enquête unique ;

Considérant cependant qu'une procédure de modification du Plan local d'Urbanisme de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien est en cours et que dans ces conditions il est préférable de ne pas intégrer la demande de permis de construire à la présente enquête ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 5 mars 2021 prescrivant une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concernant la création d'un entrepôt composé de 9 cellules de stockage, complété par des locaux et installations techniques, présentée par la SAS PANHARD DÉVELOPPEMENT et sur le permis de construire (PC) concernant ce projet, déposé par la société SNC AUNEAU 1, projet localisé Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (28700) est modifié comme suit :

L'enquête publique prévue du mercredi 7 avril 2021 à 9h00 au lundi 10 mai 2021 à 17h30 concernant la création d'un entrepôt composé de 9 cellules de stockage, complété par des locaux et installations techniques, Route de Roinville à AUNEAU-

BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN, par la SAS PANHARD DÉVELOPPEMENT ne portera que sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), présentée par ladite société.

Aux articles 1, 3, 7 et 8, les mentions et références au permis de construire, présenté par la société SNC AUNEAU 1 dans le cadre de ce projet, sont supprimées.

Article 2 : Un avis d'enquête rectificatif sera publié dans la presse, dans les deux journaux ayant publié l'avis initial.

L'avis d'enquête rectificatif sera affiché en mairies d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, d'Aunay-sous-Auneau, Oinville-sous-Auneau, Béville-le-Comte et Roinville-sous-Auneau, **en sus de l'avis initial** et publié sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

La SAS PANHARD DÉVELOPPEMENT procédera à l'affichage du même avis, **en sus de l'avis initial,** sur le lieu prévu pour la réalisation du projet d'implantation visibles de la voie publique. Cet affichage devra respecter les spécificités déterminées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123 11 du code de l'environnement.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 5 mars 2021 susvisé sont sans changement.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Messieurs les Maires des communes d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, d'Aunay-sous-Auneau, Oinville-sous-Auneau, Béville-le-Comte et Roinville-sous-Auneau et M. le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SAS PANHARD DÉVELOPPEMENT et à la SNC AUNEAU 1 et dont copie sera transmise à Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire - Unité Départementale d'Eure-et-loir.

Fait à CHARTRES, le 25 MARS 2021

Le Préfet, Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

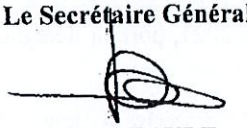

Adrien BAYLE

ANNEXE 3

PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur :
pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr
dûment complété)

Nous, Maire de la commune de..AUNEAU-BLEURY-ST-SYMPHORIEN

certifions avoir procédé à l'affichage, 15 jours au moins avant le début de l'enquête,

soit le.....22/03/2021.....,.....

et durant toute la durée de l'enquête, jusqu'au...10/05/2021.....inclus,

de l'avis d'enquête publique unique concernant :

- la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concernant le projet de création d'un entrepôt composé de 9 cellules de stockage, complété par des locaux et installations techniques, présentée par la SAS PANHARD DÉVELOPPEMENT et prévu Route de Roinville à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN
- le permis de construire relatif à ce projet, déposé par la société SNC AUNEAU 1

Auneau, le 10 MAI 2021

MAIRIE D'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN * 28700 *

LE MAIRE,

S. L. DUCERF.

ne pas transmettre ce document avant la fin du délai d'un mois

AK

ANNEXE 5 mail Panhard

23/04/2021

KALIÈS

DIMENSIONNEMENT DE LA DEFENSE INCENDIE

PLATE FORME LOGISTIQUE PANHARD - AUNEAU (28)

I. DIMENSIONNEMENT DES BESOINS

Le dimensionnement des besoins en eau pour le site PANHARD à Auneau a été réalisé à l'aide du document technique D9 « guide pratique pour le dimensionnement des besoins en eau » élaboré par l'INEC, la FSA et le CNPP, édition de juin 2020.

Les besoins en eau calculés sont de 600 m^3/h, soit 1 200 m^3 pour un incendie de 2h (§ III.3.2.6.1 du DDAE).

II. DISPONIBILITE EFFECTIVE

Par courrier du 15 octobre 2020, VEOLIA détaille les moyens mis à disposition de PANHARD DEVELOPPEMENT pour l'alimentation en eau potable, la défense incendie et la desserte eaux usées.
En ce qui concerne la défense incendie, le courrier précise :
« Défense incendie : L'hydrant n°54 situé à environ 100ml Rte de Roinville a un débit de 60 m3 par heure, sous une pression d'un bar ».

Aussi, les équipements existants situés sur le domaine public ne sont pas suffisants pour assurer la défense incendie du site.

III. DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES RETENUES

Afin de disposer des besoins en eau suffisants, PANHARD DEVELOPPEMENT décide de compléter les moyens existants (1 poteaux incendie route de Roinville) par une réserve en eau complémentaire.
Le dimensionnement de cette réserve prend en compte les moyens existants (60m^3/h) et les besoins en eau du projet (600 m^3/h) :

$$600\ m^3/h\ - 60\ m^3/h = 540\ m^3/h$$

Afin d'assurer ce débit durant 2 heures, une réserve complémentaire est mise en place avec un volume associé égal à :

$$540\ m^3/h\ \times 2h = 1\,080\ m^3$$

Ces réserves (3 réserves de 360 m^3) alimenteront sous une pression de 1 bar le réseau incendie du site constitué de poteaux placés en périphérie du bâtiment.

Auneau, le 13 Octobre 2020

VEOLIA
EAU

Service Eure et Loir
61, rue de la Résistance
28700 Auneau Bleury St
Symphorien

Mairie d'Auneau Bleury St Symphorien

Hotel de Ville
BP 90090
28 702 AUNEAU Cedex

Affaire suivie par François Bénard
Tél. : 02-36-25-37-59- Fax : 02-36-25-37-49
Francois.benard@veolia.com
Réf. : /2020/FB

REÇU LE
15 OCT. 2020
MAIRIE AUNEAU-BLEURY
SAINT-SYMPHORIEN

Objet : Demande d'avis ou d'accord
N° dossier :PC 028 015 20 00031
Rte de Roinville
Commune de Auneau Bleury St Symphorien

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande concernant l'affaire citée en objet, nous vous prions de trouver ci-après nos observations sur le projet :

- **Alimentation en eau potable** :

Le projet peut être alimenté par :
Une canalisation DN 160 PVC présente Rte de Roinville

- **Défense Incendie :**

L'hydrant N° 54 situé à environ 100 ml Rte de Roinville à un débit de 60 m^3 par heure, et sous une pression d'un bar.

- **Desserte en eaux Usées** :

L'opération peut être desservie par un collecteur d'eaux usées diamètre 450 Béton présent sur la Rte de Roinville à 130 m de votre projet.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Responsable

François BENARD

ZONE GRAND-OUEST
Immeuble Le Vermont
28, Boulevard de Pesaro
92751 Nanterre
Tél. : 01.55.67.60.00 – Fax : 01.55.67.60.33
www.veolia.com
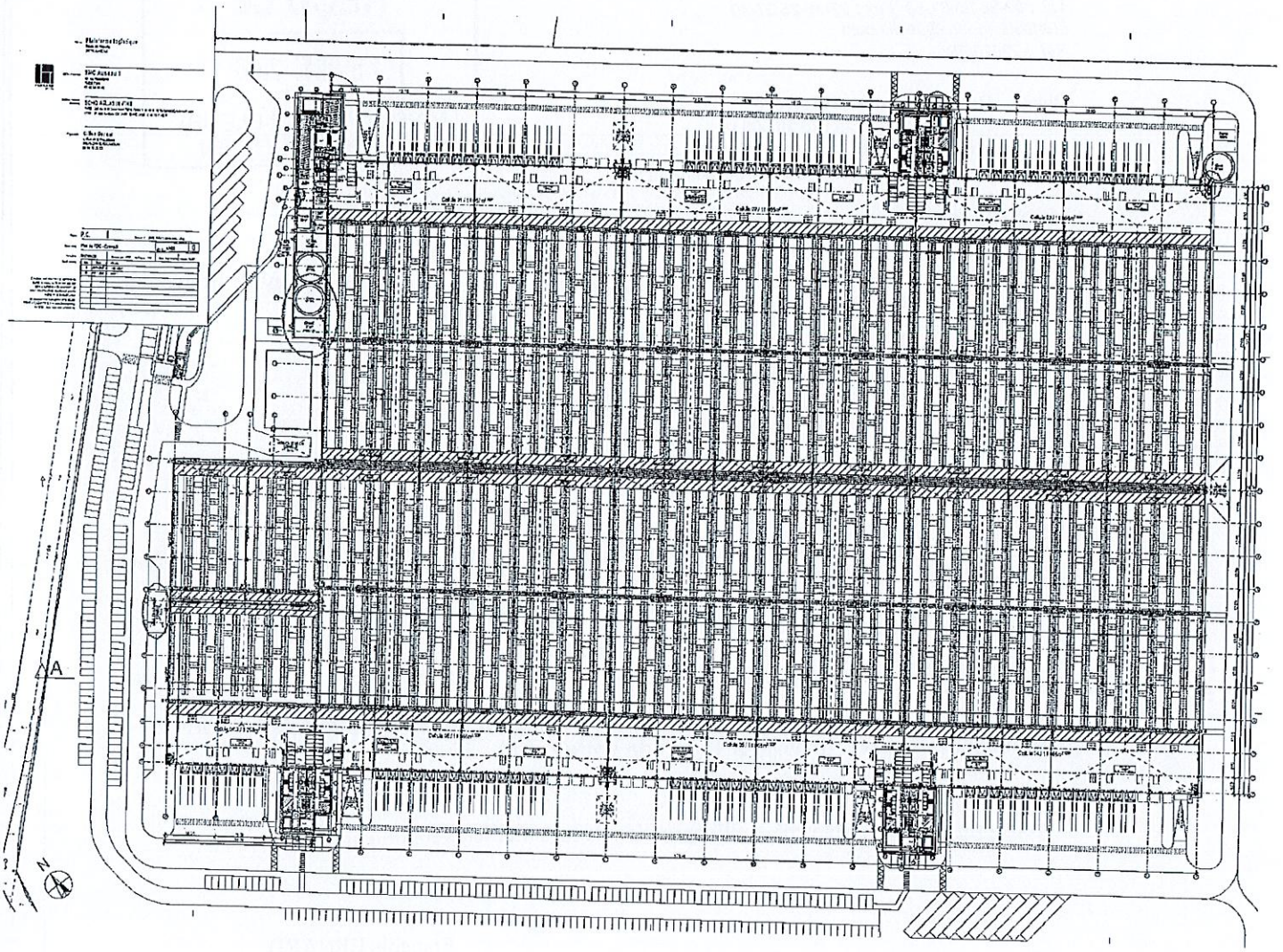
Société d'Entreprise et de Gestion
S.C.A. AU CAPITAL DE 288 000 €
692 013 188 R.C.S. NANTES